



MUD - Mer Ultimate Disc
Mairie - 9 route nationale - 41500 Mer
 contact@merultimatedisc.fr

Merci de remplir **LISIBLEMENT** les informations

Adhésion MUD Saison 2017- 2018

Renseignements adhérent

Mme Mlle Mr

NOM : Prénom :

Né(e) le : / /

à : Dépt.

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse eMail :

Téléphone

 Domicile :

 travail :

 Portable :

Pour les mineurs

Responsable légal : Père Mère Tuteur

NOM : Prénom :

eMail responsable légal :

Téléphone

 Domicile :

 travail :

 Portable :

Choix de la licence

Adhésion de soutien et vie du club : 15 €

La licence 'Loisir' : 40 € – Participation aux entraînements du MUD ainsi qu'aux tournois d'Ultimate de tous clubs

Licences joueurs – Accès aux Compétitions Fédérales organisées par la FFDF :

La licence 'jeune U11' : 40 € pour les jeunes de moins de 11 ans, nés en 2008 et 2009

La licence 'jeune U13' : 40 € – Pour les jeunes de moins de 13 ans, càd nés en 2007 ou 2006.

La licence 'jeune U15' : 40 € – Pour les jeunes agés entre 13 et 14 ans, càd nés en 2005 ou 2004.

La licence 'jeune U17' : 55 € – Pour les jeunes agés entre 15 et 16 ans, càd nés en 2003 ou 2002.

La licence 'jeune U20' : 55 € – Pour les jeunes agés entre 17 et 20 ans, càd nés en 1999, 2000 ou 2001.






La licence 'joueur' : 65 € – Pour les 20 ans et plus.

Un tarif dégressif de moins 5€ est appliqué pour chaque adhésion supplémentaire au sein d'une même famille.

Remarque !! Certains tournois et/ou compétitions Fédérales peuvent engendrer des frais supplémentaires.

Le prix de la licence comprend : une part de 5€, reversée à la FFDF au titre de la Ligue du Centre et l'assurance pour 4,50€ (comprenant une Responsabilité Civile + l'Indemnisation des Dommages Corporels)

Les documents à rendre pour une adhésion au MUD

-  Remplir la fiche d'adhésion
-  Pour les mineurs moins de 17ans, remplir aussi l'autorisation parentale de transport et de soins
-  Signer l'autorisation du droit à l'image
-  Remplir le certificat médical donné de non contre-indication à la pratique de l'Ultimate en loisir et en compétition.
-  Fournir une photo d'identité de bonne qualité (celle-ci sera scannée)

Fait à

le / /

Signature :



MUD - Mer Ultimate Disc
 Mairie – 9 route nationale – 41500 Mer
 contact@merultimatedisc.fr

Merci de remplir **LISIBLEMENT** les informations

Autorisations Saison 2017- 2018

A l'attention des parents pour les adhérents mineurs

Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du moniteur ou de l'accompagnateur sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'activité sportive et le remettre à celui-ci. La responsabilité du club MUD, Mer Ultimate Disc, s'arrête dès la fin de la séance ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous.

cocher ici, pour les enfants pouvant repartir seuls.

Signature
du responsable :

Autorisation parentale de soins pour les mineurs

Pour le mineur, à remplir par une personne exerçant l'autorité parentale.

Je soussigné(e) père, mère, tuteur légal de autorise l'accompagnateur désigné par le club d'ultimate frisbee MUD (Mer Ultimate Disc) à faire pratiquer, pour lui (elle), tous les soins urgents nécessaires en cas de problème de santé lors des activités proposées par le club, à le (la) reprendre à la sortie d'un établissement de soins.

Nom de la personne à prévenir : Date :
 Téléphone : Fait à Signature :

Autorisation parentale de transport pour les mineurs

Je soussigné, père – mère – tuteur du jeune autorise mon fils, ma fille à effectuer les trajets liés à l'activité au sein du club MUD et de l'ASPTT de Blois section « Ultimate » dans tout véhicule conduit par une personne opérant à titre de bénévole.

Fait à
 le / /
Signature

Autorisation de soins

Pour le licencié : Nom, Prénom né(e) le / / j'autorise le club MUD et de l'ASPTT de Blois section « Ultimate » par son représentant délégué présent sur place, s'il n'a pas pu me contacter, à prendre toutes décisions nécessaires en cas de maladie(s), blessure(s), ou d'accident(s) survenus pendant l'activité sportive (entraînement, match, transport). Je donne également mon accord au médecin responsable pour pratiquer toute intervention ou soin qui s'avérerait indispensable, y compris l'hospitalisation. Personnes à prévenir en cas d'urgence :

- Nom : Qualité : Tel :
- Nom : Qualité : Tel :

Fait à Signature du
 le / / responsable ou licencié :

Autorisation de reproduction et de représentation photographique


Je soussigné(e) demeurant,
, autorise le club MUD et l'ASPTT de Blois section « Ultimate » :

- A me photographier et à utiliser mon image
- A photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur, né(e) le / / demeurant à

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'éditeur à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente. Les photographies pourront être utilisées sur tous les supports de communication du club MUD. Cette autorisation est valable sans limitation de durée.

Fait à Signature du
 le / / responsable ou licencié :



MUD - Mer Ultimate Disc
Mairie - 9 route nationale - 41500 Mer
 contact@merultimatedisc.fr

Certificat Médical
Saison 2017- 2018



Certificat Médical

Je soussigné (e) Docteur
certifie que Mr, Mme, Mlle
ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'**Ultimate Frisbee**,

- en loisir
- en compétition
- Surclassement autorisé
- Double Surclassement autorisé

Fait à

Cachet du médecin
(avec N° d'Ordre)

Signature

Date

FFDF



MUD - Mer Ultimate Disc
Mairie – 9 route nationale – 41500 Mer
 contact@merultimatedisc.fr

Mer Ultimate Disc Règlement intérieur

Article 1 : Inscription

L'inscription au club « Mer Ultimate Disc » implique :

- De remplir la fiche d'adhésion
- De signer l'autorisation du droit à l'image
- Pour les mineurs de 10 à 17ans, de remplir aussi une autorisation parentale de transport et de soins
- De remplir le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Ultimate en loisir et en compétition.
- De joindre une photo d'identité de bonne qualité (pour votre licence, nous sommes tenu de scanner votre photo avant et la faire parvenir à la FFDF).
- Pour les chauffeurs, à l'occasion des déplacements pour le MUD, de fournir une photocopie de leur assurance voiture et du nombre de points sur leur permis.

Article 2 : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de « Mer Ultimate Disc ». La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical), ou en cas de d'événement familial important (déménagement) le bureau de « Mer Ultimate Disc » pourra statuer sur un remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel.

Article 3 : Responsabilité

La responsabilité du club MUD, Mer Ultimate Disc, s'arrête dès la fin de la séance ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous. C'est le responsable de l'enfant qui doit s'assurer de la présence du moniteur ou de l'accompagnateur sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'activité sportive et le remettre à celui-ci.

Article 4 : Tenue Vestimentaire

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte, appropriée et adapter en fonction du lieu de pratique de l'Ultimate Frisbee, à savoir :

- Pour les entrainements outdoor (extérieur) : short, jogging, leggings, tee-shirt, chaussures adaptées aux terrains (basket, et/ou crampons moulés), et en fonction des conditions climatiques (pluie, froid,...)
- Pour les entrainements indoor (intérieur) : short, tee-shirt, chaussures propres, adaptées et réservées aux gymnase.

Les chaussures de ville sont strictement interdites.

Article 5 : Respect des lieux et des personnes, engagement

Les licenciés, ainsi que leurs parents sont tenus de garder les lieux d'entrainement propres et accueillants, en prenant soin notamment de ne pas souiller ni de dégrader le sol, les équipements, les vestiaires et les toilettes.

Tout licencié ou non licencié portant atteinte à l'intégrité morale et/ou physique d'une ou plusieurs personnes, tant par son comportement que par ses paroles, au sein des activités de « Mer Ultimate Disc », pourra se voir exclu temporairement ou définitivement. (cf art. 2 du présent document pour les licenciés).

Le licencié et/ou son représentant, en signant le règlement intérieur, s'engage :

- à respecter les lieux et les personnes, enfants comme adultes,
- à adhérer à l'esprit sportif de l'Ultimate Frisbee, fondé sur le fair-play et le respect des règles qui le régissent,
- à avoir pris connaissance du présent document.

Fait à :

Signature du licencié
ou de son représentant :

Le : / /